

des sciences (1)". "On doit s'occuper de philosophie sans tenir aucun compte de la Révélation surnaturelle (2)".

Mais par une conséquence inéluctable, si la personne humaine est indépendante et souveraine dans la recherche intellectuelle, elle l'est aussi dans la fixation pratique de ses rapports avec ses semblables. "La science des choses philosophiques et morales, comme aussi les lois civiles, peuvent se soustraire à l'autorité divine et ecclésiastique (3)". Le droit, la loi, l'autorité n'ont d'autre origine qu'un fait purement matériel, l'existence d'une force, créée et voulue par l'homme. "L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles (4)". En l'Etat qui concrétise au plus haut degré l'autonomie des volontés individuelles additionnées les unes aux autres, les droits ne sauraient être limités: c'est lui qui en est à la fois la source et le souverain dispensateur; lui-même n'est lié par aucune loi, antérieure et supérieure. "L'Etat, étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite (5)". La séparation d'avec l'Eglise sera le corollaire logique de la souveraineté absolue de l'Etat. "L'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat être séparé de l'Eglise (6)". Pour l'Etat, en qui se manifeste sans aucune limitation la souveraineté de l'homme, la nécessité d'assurer sa propre conservation et son propre développement, d'asseoir sa domination sur les puissances rivales et sur le domaine terrestre, est la loi suprême. Aussi "une injustice de fait, couronnée de succès, ne porte-t-elle aucune atteinte à la sainteté du droit (7)". Bien mieux "la violation d'un serment, quelque saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non seulement ne doit pas être blâmée, mais devient tout à fait licite et digne des plus grands éloges, quand elle est inspirée par l'amour de la patrie (8)".

Souveraine dans l'ordre politique, la personne humaine ne l'est pas moins dans l'ordre économique: la seule fin à atteindre, celle qui justifie les moyens, c'est la plus grande somme de richesses et de bien-être possibles. "Il ne faut reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière et tout système de morale, toute honnêteté doit consister à accumuler et à augmenter de toute manière ses richesses et à satisfaire ses passions (9)".

(1) *Syllabus*, proposition XIII.

(2) *Ibidem*, proposition XIV.

(3) *Ibidem*, proposition LVII.

(4) *Ibidem*, proposition LX.

(5) *Ibidem*, proposition XXXIX.

(6) *Ibidem*, proposition LV.

(7) *Ibidem*, proposition LXI.

(8) *Ibidem*, proposition LXIV.

(9) *Ibidem*, proposition LVIII. Léon XIII et Pie X ont renouvelé la condamnation, rendue par Pie IX, contre l'amoralisme économique. Pie X, notamment, s'est exprimé ainsi dans l'Encyclique: "*Singulari quadam*": "La question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève ne sont pas purement économiques et susceptibles dès lors d'être

Le vrai progrès consiste dans l'expansion des forces productives de richesses, progrès en quantité plus qu'en qualité; la vraie liberté, dans l'action de ces forces livrées à elles-mêmes sans aucune contrainte ou limitation des lois civiles, morales, religieuses; la civilisation, dans une somme toujours plus grande de bien-être et de bonheur matériel pour toutes les classes de la société. Bien aveugle et en retard sur le siècle serait l'Eglise, si elle s'avisait de contrarier un tel progrès, une telle liberté, une telle civilisation. Si elle prenait conscience de ses vrais intérêts, elle devrait "se réconcilier avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne (1)".

Telle est la série des erreurs que le *Syllabus* condamne. Ne sont-elles pas logiquement déduites du faux principe de l'autonomie de la personne humaine? De là découlent toutes les prétentions de l'Etat à l'absolutisme, toutes les doctrines qui, en morale, en politique, dans l'ordre économique, dans le domaine de l'art, dissocient l'être humain, méconnaissent son indivisibilité, rompent l'unité de l'esprit, en dérochant à la loi éternelle une part quelconque de son activité. De là procèdent tous les "amoralismes" et toutes les séparations: celle de la philosophie et de la religion, de l'Eglise et de l'Etat, de la morale et des affaires, de l'instruction et de l'éducation ou, en d'autres termes, des pouvoirs éducateurs.

L'Eglise, tutrice de la dignité humaine qui est inséparable de l'unité et de l'indivisibilité de la personne, ne pouvait que condamner ces doctrines séparatistes et amoralistes. Il lui fallait mettre en garde les sociétés contre une tendance presque universelle, qui, sous le couvert du progrès et de la civilisation, les poussait à s'organiser, en vue de fins temporelles, comme si le monde spirituel n'existait pas, comme si la Providence n'opérait pas, comme si Dieu n'avait pas conféré de droits à son Eglise.

C'est ce que le Pontife romain a fait en publiant le *Syllabus*.

Aujourd'hui des esprits avertis reconnaissent que "cette distinction radicale du temporel et du spirituel, où nous nous complaisons, parce qu'elle flatte notre amour des conceptions simples et élégantes, n'est pas mieux fondée scientifiquement qu'historiquement. L'homme est un tout, dont tous les éléments sont solidaires entre eux. Ni son corps ni son âme ne sont séparables l'un de l'autre; ni au sein de son âme, la conscience ne subsiste à part. Toute idée réelle est, en même temps qu'une idée, un commencement d'action extérieure, et toute action proprement humaine est la manifestation d'une idée (2)".

résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise, attendu que bien au contraire, la question sociale est avant tout une question morale et religieuse et que, pour ce motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion."

(1) *Syllabus*, proposition LXXX.

(2) Emile Boutroux, *La Liberté de conscience*. Enquête de la *Revue hebdomadaire* sur les Réparations nécessaires. *Revue hebdomadaire*, 22 juillet 1916, p. 431. Cette concordance entre les enseignements de l'Eglise et les données de la psychologie la plus actuelle n'est-elle pas caractéristique?